

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément à l'UE Règlement Produits de Construction (RPC) n° 305/2011 et le Règlement délégué (UE) n° 574/2014 de la commission

N° DoP-DE-009885 001 [CH]

1. *Code d'identification unique du type produit:*

009885 001 (weber.mix 125)

2. *Usage(s) prévu(s):*

Mortier d'usage courant (GP) Mortiers d'enduits extérieurs et intérieurs sur les murs, plafonds, poteaux et cloisons

3. *Fabricant:*

Saint-Gobain Weber GmbH
Schanzenstrasse 84
40549 Düsseldorf
Germany
<http://www.de.weber>

4. *Mandataire:*

SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b
5405 Baden-Dättwil
Switzerland
<http://www.ch.weber>

5. *Système(s) EVCP:*

Système EVCP 4

6. *Norme harmonisée:*

EN 998-1:2016

Aucune tâche pour l'organisme notifié

7. *Performance(s) déclarée(s):*

Caractéristiques essentielles	Performance
Réaction au feu	A 1
Absorption d'eau	$W_c 0$
Perméabilité à l'eau à l'issue de cycles de conditionnement	NPD
Perméabilité à la vapeur d'eau	≤ 25
Adhérence	$\geq 0,08 \text{ N/mm}^2$ - Mode de rupture A, B, C
Adhérence à l'issue de cycles de conditionnement	NPD
Conductivité thermique (P=50%)	$\leq 0,82 \text{ W/mK}$ (Valeur tabulée)
Conductivité thermique	NPD
Durabilité du mortier d'enduit monocouche OC	NPD
Durabilité de tous les mortiers d'enduit sauf les mortiers d'enduit monocouche OC	NPD
Substances dangereuses	voir FDS

8. *Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique:*
Nombre de documents: Non applicable
Exigences: Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. La présente déclaration des performances est conforme à l'UE Règlement Produits de Construction (RPC) n° 305/2011 et établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dr. Carsten Zilg
Dr. Benjamin Krebs

.....
(Nom)

Saint-Gobain Weber GmbH

Lieu

(Lieu)

14-11-2018 - 14:59

Date

(Date de délivrance)

.....
i.v. B. Krebs

.....
ppa. L F

Annexes à la DDP en accord avec le RPC Article 6(5) et la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, Article 31 ou Article 33

1. (31) *Fiche de données de sécurité:* Non applicable
2. (33) *Information sur les substances à risque:* Non applicable